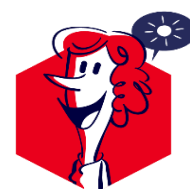




# LETTRE D'INFORMATION

## CFE-CGC Île-de-France

### N°31 – juin 2026



#### ÉDITORIAL

##### Blocage au CSE

Le mois de juin 2026 a été particulièrement dense en événements, pas toujours porteurs de bonnes nouvelles...

Le bal s'est ouvert avec la présentation de la réorganisation au CSEC, suivie dès le 09 juin par une audioconférence du DG (voir notre article ci-contre).

Le lendemain, le 10 juin, le CSE extraordinaire a été le théâtre d'une énième passe d'armes entre les élus FO et le secrétaire, issu de la même organisation. Dans la foulée, le secrétaire adjoint FO a présenté sa démission. Elle fait suite à celle de la trésorière (FO également).

Conséquence directe : le budget 2026 n'est toujours pas validé, et sa construction est au point mort. Face à cet immobilisme préjudiciable, l'ensemble des délégations présentes au CSE se mobilise pour trouver une issue constructive.

Notre but est de vous informer en toute transparence sur l'état critique du fonctionnement du CSE.

Fidèle à ses valeurs, la CFE-CGC refuse que des querelles internes à Force Ouvrière paralysent l'instance au détriment des agents.

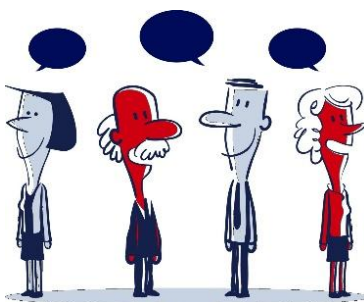
Nous continuons à œuvrer pour que le bon sens et l'intérêt collectif l'emportent enfin. Votre quotidien et vos droits méritent mieux que ce blocage.

#### Ensemble, construisons demain

Le syndicat CFE-CGC Métiers de l'Emploi est à l'écoute de tous les Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres qu'ils soient de statut public ou privé.

#### À LA UNE

### Réorganisation à France Travail : management hiérarchique vs management fonctionnel (et autres contradictions)



Après de longs mois d'attente, le DG, entouré des DGA réseau et RH, a finalement présenté, lors de vision managers du 09 juin 2026, son projet de réorganisation, basé sur le levier 3 de l'efficience.

Pour rappel les cinq leviers de l'efficience selon la DG sont :

- la démarche simplification & efficience,
- l'intelligence artificielle,
- l'adaptation de l'organisation,
- la revue de dépenses et la priorisation de l'activité,
- l'activation du Réseau Pour l'Emploi (RPE).

Les formules « toutes faites » habituelles nous ont été servies :

- la nécessité de s'adapter aux évolutions sociétales et aux attentes de nos publics (la belle évidence) ;
- le besoin d'aligner l'organisation sur la vision et les valeurs (et hop, un peu d'huile dans les rouages) ;
- la réorganisation comme levier d'efficience (la belle incantation).

#### Quid du pouvoir d'agir ?

Dans les propos tenus par le DG bien des points interpellent la CFE-CGC. Le principe de subsidiarité, par exemple, qui est présenté à la fois comme l'incarnation du pouvoir d'agir de tous les agents, et comme la possibilité pour le DG d'intervenir au plus près du réseau. Mais alors, quid du pouvoir d'agir et qui est en responsabilité sur les actions menées ?

La transformation des Directeurs Départementaux Délégués et des Directeurs Adjoints d'agence en « managers fonctionnels », qui n'auront plus d'équipe ou d'agents rattachés, mais se verront déléguer des « dossiers » par leurs 2D ou leur DAFT au bon vouloir de ces derniers, sans cadrage aucun. Quel sera leur devenir, eux qui ont souhaité évoluer vers des responsabilités hiérarchiques qu'on leur retirera demain ? Quelle est la différence entre management hiérarchique et management fonctionnel ? Aucune réponse sur ce point, si ce n'est que les deux sont d'égale importance.

Enfin, quel sera l'avenir des responsables de service et des chargés de mission en DD, qui seront rattachés à leurs directions régionales respectives, parfois très lointaines de leurs lieux de travail actuels ? « Pas de mobilité dans l'immédiat » nous dit-on, mais qu'en sera-t-il dans trois mois ? Dans six mois ? Quid de l'éloignement des fonctions support des territoires pour lesquels elles travaillaient jusqu'ici ?

**Avis CFE-CGC :** Loin de nous rassurer, le flou des propos du DG, l'absence d'illustration concrète des évolutions attendues dans nos réalités de travail et les contradictions présentées comme de simples faits successifs, nous laissent avec plus de questions que de réponses. Ce qui domine aujourd'hui, c'est le sentiment d'une incompréhension totale, de la part de la Direction Générale, des réalités de terrain et des défis quotidiens du service public portés par les agents de France Travail.

## ACTUALITÉ

### Transformation de la procédure d'actualisation à France Travail?

Jean Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités, a annoncé le 19 mai 2026 au Sénat qu'il a demandé à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de mener une mission pour transformer en profondeur la procédure actuelle d'actualisation pour les personnes inscrites à France Travail. C'est un chantier complexe avec des conséquences sur les plans juridiques, statistiques et informatique. (AEF Info, 22 mai 2026, dépêche N°751169).

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### Démarche d'efficience

Vous voulez en savoir plus sur la démarche d'efficience à France Travail? Suivez le

lien ➡

<https://intranet.francetravail.fr/intranet/ls/content/1041773247275639/et130-la-demarche-defficience>

## AGENDA

### Réunions CFE-CGC

📅 14 oct. 2026 (14:00-15:00) webinar "Préparation à la retraite - comment vérifier votre relevé?"

📅 08 déc. 2026, réunion régionale semestrielle de la CFE-CGC Ile-de-France, à Paris.

### Vos contacts en Ile-de-France

#### Marjorie GOETZ

tél. : 06 18 08 90 13

[marjorie.goetz@francetravail.fr](mailto:marjorie.goetz@francetravail.fr)

(Elue CSE - permanence téléphonique : mercredi)

#### Jacques MARTIN

tél. : 06 27 27 03 18

[jacques.martin@francetravail.fr](mailto:jacques.martin@francetravail.fr)

(Elu CSE - permanence téléphonique : mardi)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications : [cfe-cgc.idf@francetravail.fr](mailto:cfe-cgc.idf@francetravail.fr)

## CFE-CGC

### Métiers de l'Emploi

Ensemble, construisons demain

➡ <https://cfe-cgc-metiersdelemploi.fr>

## COMPÉTENCES

### Formations ciblées : développement de compétences à la carte



Vous souhaitez vous former rapidement pour créer vos premiers tableaux croisés dynamiques ou pour développer vos capacités de concentration ? Il existe 20 formations en « 3h chrono » disponibles via SIRHUS dans le catalogue des actions de développement de compétences.

Faciles d'accès, ces formations courtes vous permettront de vous former sur des thèmes de développement personnel ou d'efficacité professionnelle. Alors, laissez vous guider par les thématiques qui vous parlent le plus !!

## DIALOGUE SOCIAL

### CSE, comprendre l'instance clé de notre quotidien



Savez-vous vraiment ce qu'est le Comité Social et Économique d'Établissement (CSE) et à quoi il sert ? Le CSE IdF est l'instance qui assure l'expression collective des agents.

Son rôle est de faire prendre en compte vos intérêts dans toutes les décisions relatives à : la situation économique et financière de l'établissement ; l'organisation générale du travail (y compris les évolutions de l'offre de services) ; les conditions de travail, la

santé, l'hygiène et la sécurité.

Devenu l'interlocuteur unique de la direction sur ces thématiques depuis la réforme des Instances représentatives du Personnel de 2019, le CSE se réunit au moins une fois par mois lors de sessions ordinaires. Des réunions extraordinaires peuvent également être convoquées, soit à l'initiative de la direction, soit à la demande de la majorité des membres élus titulaires, afin de traiter des sujets urgents ou d'actualité. L'ordre du jour est co-établi par la directrice régionale et le secrétaire du CSE.

### Les émanations du CSE

Les élus du CSE désignent les membres des commissions suivantes :

- La Commission Santé, Sécurité, Conditions de Travail (C2SCT) : elle a un rôle d'expertise, de prévention et de veille sur les sujets santé, sécurité et conditions de travail. (Elle prépare les travaux et délibérations du CSE relatifs à ses attributions).
- La Commission économique : elle effectue une veille sur la situation économique et budgétaire de l'établissement.
- La Commission politique sociale : Elle prépare les délibérations relatives à la politique sociale, aux conditions de travail et à l'emploi au sein de l'établissement.
- La Commission des activités sociales et culturelles : elle assure la gestion des activités sociales et culturelles qui sont proposées aux agents. Elle dispose d'un budget dédié.
- La Commission des marchés : elle encadre et sécurise le recours aux prestataires et fournisseurs du CSE pour plus de transparence des flux financiers du CSE.

Le CSE désigne également les représentants de proximité (RPE). Article à venir.

**Avis CFE-CGC :** Les décisions prises au sein du CSE impactent directement votre quotidien professionnel à France Travail. Pourtant, les débats de cette instance restent trop souvent illisibles pour les agents. Restez connectés à nos flashes et newsletters pour suivre au plus près la défense de vos droits !

## HUMOUR

### L'actualité de France Travail IDF en BD

